

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 600

présenté par

M. Le Déaut, M. Touraine, Mme Le Dain, M. Denaja, M. Féron, M. Goldberg, M. Le Borgn',  
Mme Karamanli et M. Jung

-----

**ARTICLE 4**

I. – Après l’alinéa 1, insérer l’alinéa suivant :

« 1° AA Le premier alinéa est complété par les mots : « à la réussite des étudiants. Il contribue également » ; » .

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En apparence, il s’agit d’un amendement rédactionnel. Sur le fond, il s’agit de hiérarchiser les priorités en mettant l’objectif de la réussite des étudiants au premier plan.